

1914-1918



POURCIEUX

Bulletin municipal N°55

La voix aurélienne

SOMMAIRE

Page 1



Page 2

Brèves de conseil.

Page 3

Editorial.

Pages 4 et 5

Un été animé en centre ville.

Une amélioration pour les piétons.

Une nouvelle crèche à Pourcieux.

Réforme des rythmes

scolaires. Premier bilan.

Une station de traitement des effluents vinicoles et phytosanitaires.

Un nouveau service pour le temps scolaire et périscolaire.

Page 6 et 7

Essor commercial.

Deux artistes du village.

Les Aînés Ruraux en vadrouille.

Les vœux 2014 à la salle des fêtes.

Un début d'année festif.

Page 8

Agenda municipal

Etat civil

A LA MÉMOIRE
DES ENFANTS DE POURCIEUX
MORTS POUR LA FRANCE

VERANE ÉMILIEN
ANDRÉ ÉMILE
VERANE LOUIS
FABRE PAUL EUGENE
DAUPHIN JULES
CALZIA ALBERT
VERANE HENRI
CHAMOUX LEON
DECANIS AUGUSTIN
FABRE PAUL ISIDORE
PELOSI SIMEON
ROUGIER MARIUS
RASBUS AIME

1er Juillet 2013

le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs des services scolaires comme suit :

Restaurant Scolaire : 3,64 €.
Accueil du matin Tarif journalier : 2,50 €
Tarif mensuel : 25,00 €.
Accueil du soir Tarif journalier : 2,50 €.
Tarif mensuel : 25,00 €.
Temps d'activités périscolaires (TAP) : 15,00 €.

Centre Aéré :
Mercredi après-midi : 1er enfant : 13,00 €. 2ème enfant : 11,50 €.
A partir du 3ème enfant : 10,00 €.

Le Conseil Municipal décide d'approuver l'adhésion de la commune de Bras à la Communauté de Communes Sainte Baume-Mont Aurélien.

22 Juillet 2013

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de préempter la vente d'un immeuble sis dans un secteur ciblé par le Plan d'Aménagement et de Développement Durable, afin de participer à l'amélioration des équipements publics.

23 septembre 2013

Le Conseil Municipal se prononce favorablement à l'unanimité des voix, à une étude préalable de requalification des espaces publics du centre ancien de la Commune. Le montant de cette étude est estimé à 29 850,00 € HT et sera subventionné à 80% par la Région. L'étude aura pour but une réflexion sur la revitalisation du centre ancien, avec une vision globale de cette partie du village. Toutes les problématiques doivent être abordées : commerces, logements, voirie, accessibilité. Ce dossier doit être déposé avant la fin de l'année et devra être réalisé dans les cinq ans.

L'ordre du jour du conseil étant épuisé, Monsieur le Maire revient sur le sujet de la mise à disposition gratuite des salles communales aux associations. Cette pratique n'est pas conforme à la loi. Il est nécessaire de se mettre en conformité tout en trouvant une solution pour ne pas pénaliser les associations dont l'objet est réellement d'intérêt général, le but non lucratif et dont le fonctionnement est assuré par des bénévoles. Monsieur le Maire estime que le Conseil Municipal peut envisager de subventionner ces associations pour ne pas risquer de les voir péricliter. L'attribution de ces subventions serait étudiée au cours de la préparation du budget primitif de chaque année, au vu des bilans comptables et des prévisions d'activités de chaque

association, le Conseil Municipal restant souverain dans ses décisions. Monsieur le Maire propose de poursuivre la réflexion sur ce sujet pour prévoir une mise en place après le vote du budget prochain. Le but est clairement de ne pas louer cher et de trouver un juste équilibre entre le coût de la location et la subvention éventuelle. Le problème se pose de la même manière pour l'occupation du domaine public qui ne doit pas être mis à disposition gratuitement. Monsieur le Maire insiste sur le fait qu'une fois mise en place, la réglementation s'appliquera à tous.

7 Octobre 2013

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal souligne que la structure intercommunale a un rôle essentiel dans la vie sociale et économique et doit être, de ce fait, appropriée au regard de ces nécessités ; se prononce contre l'arrêté de projet de périmètre de fusion proposé par Monsieur le Préfet du Var, entre les communautés de communes : Sainte-Baume Mont Aurélien, Comté de Provence et Val d'Issole, avec extension à la commune de Bras ; se prononce contre la création d'un nouvel établissement public de coopération intercommunale qui appartiendrait à la catégorie des communautés d'agglomération ; se prononce contre les statuts de facto de ce futur établissement public de coopération intercommunale ; renouvelle sa demande de maintien en l'état du contour de la communauté de communes Sainte-Baume Mont Aurélien, sauf à y ajouter la commune de Bras qui en a exprimé le souhait, à défaut pour la commune de Pourcieux de pouvoir bénéficier de l'opportunité offerte par la réforme des collectivités territoriales d'être rattachée à la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix, pour une réelle prise en compte de notre bassin de vie ; autorise Monsieur le Maire à intervenir auprès des différents organismes concernés pour défendre cette position.

4 novembre 2013

Monsieur le Maire présente le projet concernant l'augmentation de fourniture d'eau par le Canal de Provence et la possibilité de cession d'un terrain pour l'installation d'une station de traitement des eaux.

Monsieur le Préfet a pris un arrêté pour la carrière Garagaï et établi une caution de 317 319,00 € pour la remise en état des lieux après fin de l'exploitation.

5 décembre 2013

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les tarifs municipaux.

A compter du prochain renouvellement général des conseillers municipaux, les délégués communautaires de Pourcieux, seront au nombre de trois comme précédemment.

Bonne année 2014

Les 23 et 30 mars prochains auront lieu les élections municipales avec des modalités qui ont fortement changés, notamment pour notre commune. Le vote doit se faire par liste entière, sans panachage et sans rature, sous peine de rendre le bulletin nul.

Le conseil municipal qui a été élu en 2008 achèvera donc son mandat dans quelques semaines.

Quelle que soit l'ampleur de la tâche accomplie par chacun, les élus sont confrontés chaque jour à des situations nouvelles et variées, parfois difficiles, qui demandent souvent des réponses immédiates.

Pour autant, tous les conseillers municipaux œuvrent avec dévouement et avec la volonté de réussite et de solidarité, loin de tout esprit partisan, dans le seul intérêt général.

C'est aussi pour cela que cette fonction, qui n'est pas un métier, demande beaucoup de temps et d'énergie. Elle doit s'exercer avec passion pour son village et pour ses concitoyens.

C'est une expérience enrichie par le contact direct avec les personnes : les agents communaux, les professionnels, qu'ils soient agriculteurs, artisans, commerçants, les enseignants, les responsables et les membres des associations, tous les citoyens.

C'est-à-dire tous les acteurs de la vie de notre village.

Nous avons des critiques mais aussi des satisfactions ; il faut savoir tirer profit de l'un comme de l'autre pour consolider le lien social avec les habitants.

Bien sûr, il reste encore beaucoup de projets à réaliser et nous souhaitons simplement qu'ils se poursuivent avec la même passion et le même sentiment d'agir dans l'intérêt de Pourcieux et de ses habitants.

L'Equipe municipale.

Vie municipale

Un été animé en centre ville.

L'été dernier a été très animé dans le centre du village. En effet, de juillet à fin septembre, d'importants travaux ont été réalisés, visant à supprimer les canalisations en plomb dans un but de santé publique. La circulation a été perturbée, de même que la sieste estivale des riverains.

Aucun accident ni incident n'a été à déplorer fort heureusement, et les travaux ont été réalisés dans les délais, compte tenu d'une pause au mois d'août.

Au total, ce sont 62 branchements, qui ont été refaits. Le coût de l'opération s'élève à 88 000€ subventionnés à 80% (50% par l'Agence de l'eau et 30% par le Conseil général).



Une amélioration pour les piétons.

La municipalité a profité des travaux réalisés sur les canalisations, pour mettre en œuvre un chantier qui lui tient à cœur depuis longtemps : l'amélioration de la circulation des piétons et des personnes à mobilité réduite, dans certaines zones du village. Les deux premières zones choisies sont situées devant la poste et devant le mur du château.



Le «village rue» qu'est Pourcieux génère de sérieux problèmes de circulation et de stationnement. En élargissant les trottoirs, en balisant les zones piétonnes, et en supprimant quelques stationnements, nous espérons avoir amélioré la sécurité des personnes, notamment des enfants qui se rendent à l'école, accompagnés ou non de leurs parents.

Les panneaux de signalisation et les jardinières seront bientôt positionnés. Les travaux ont été réalisés par les employés de mairie avec l'aide du Conseil général en ce qui concerne le goudronnage et le balisage.

Nouvelle crèche de Pourcieux



Les travaux de la crèche de Pourcieux vont commencer. Cette structure sera située à proximité du pôle culturel de la gare. Elle devrait être opérationnelle en septembre. Le coût global de ce projet est estimé à 550 000 € HT, financé par la Communauté de Communes Sainte Baume Mont Aurélien.

Le bâtiment sera de plain-pied avec une superficie intérieure de 188 m². Le confort des petits a été étudié avec une vaste salle d'éveil comprenant un espace réservé aux bébés. Deux cours extérieures sont également prévues pour permettre de pratiquer le vélo, les jeux d'eau et la prise de repas dehors. L'isolation thermique des façades sera réalisée avec un bardage en bois massif. Le chauffage sera assuré par une pompe à chaleur alimentant un plancher chauffant.

Un nouveau service pour le temps scolaire et périscolaire

La Commune de Pourcieux a mis en place, depuis le 1er décembre 2013, le «Portail Famille» pour le service scolaire et périscolaire.

Il concerne : l'accueil repas (cantine), l'accueil périscolaire (garderie), le centre aéré (mercredi après-midi et été), les Temps d'Activités Périscolaires (TAP).

Ce service est accessible 24h sur 24h et 7j sur 7j, il vous permet sans vous déplacer de : gérer vos informations personnelles, gérer les inscriptions et déclarer les absences de vos enfants, consulter et régler vos factures en ligne.

Le «Portail Famille», nécessite une inscription préalable en mairie. L'accès au «Portail Famille» de la commune de Pourcieux se fait par le biais du site www.pourcieux.fr, rubrique Vie Locale, Portail Famille.

Réforme des rythmes scolaires. Premier bilan.

En septembre, la réforme sur les rythmes scolaires est entrée en application. Son organisation se fait en concertation avec de multiples acteurs (élus, enseignants, parents d'élèves,) au sein d'un comité de pilotage. La réunion de ce comité de pilotage le 1er décembre, a permis de faire un premier bilan :

Le Projet Éducatif Territorial semble profitable aux élèves des classes élémentaires, un peu moins aux élèves de maternelles.

Monsieur BOUCHER, Inspecteur de l'Éducation nationale, s'est dit satisfait de la cohésion qui existe entre la mairie, les enseignants et les parents délégués. Différents points de l'organisation ont été abordés. Des modifications seront apportées pour la rentrée 2014-2015, pour répondre encore mieux aux objectifs de la réforme qui vise à favoriser la réussite de tous les élèves.

Monsieur le Maire remercie tous les membres du comité de pilotage pour leur participation et leur implication, dans la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.



Création d'une aire de lavage et de remplissage. Station de traitement des effluents vinicoles et phytosanitaires.

La viticulture tient une grande place dans l'activité économique de Pourcieux. Depuis plusieurs années, les vignerons ne cessent d'améliorer leurs techniques culturales et de vinification, en limitant au maximum les impacts sur l'environnement.

Malgré ces efforts, des choses restent à améliorer. C'est le cas du devenir des eaux de lavage des pulvérisateurs, des machines à vendanger et des effluents des caves (épandus jusqu'alors sous contrôle strict de l'administration agricole).

Afin de continuer dans cet état d'esprit d'amélioration environnementale, la commune de Pourcieux et les agriculteurs partenaires ont souhaité la mise en place d'un complexe servant au lavage et au remplissage des pulvérisateurs, au lavage des machines à vendanger, ainsi qu'au traitement des effluents phytosanitaires et vinicoles.

Une commission d'étude constituée d'élus, d'agriculteurs de la cave coopérative et des caves privées et assistée d'un bureau d'études, a été constituée et travaille depuis un an déjà sur ce projet qui devrait aboutir dans l'année en cours.

L'aire de lavage et de remplissage, ainsi que la station de traitement, seront situées près de la station d'épuration communale.

La station de traitement des effluents sera le résultat d'un couplage entre la station de traitement des effluents phytosanitaires et la station de traitement des effluents vinicoles.

La station de traitement des effluents phytosanitaires traitera les effluents provenant de l'aire de lavage et remplissage. Les eaux traitées seront rejetées dans la station de traitement des effluents vinicoles.

La station de traitement des effluents vinicoles, traitera les effluents provenant de l'aire de lavage (machine à vendanger) ainsi que les effluents provenant des trois caves vinicoles.

Les effluents vinicoles transiteront des caves vers la station de traitement, par le réseau d'assainissement communal.

Ces dispositifs seront gérés par une association d'agriculteurs, solution la moins contraignante pour la commune.

L'objectif est d'améliorer la qualité des eaux superficielles du cours d'eau de l'Arc en améliorant la qualité des rejets effectués dans son affluent : le ruisseau des Avalanches.



Vie du village

Essor commercial.

Le nouveau salon de coiffure-esthétique «Hairs libre», rue de l'abattoir, a ouvert ses portes peu avant Noël. Un beau cadeau pour le village.

Le salon de Nathalie Gastin, coiffeuse, styliste, visagiste, coloriste et permanentiste, est ouvert du lundi au samedi sauf le jeudi.

Delphine Durand, esthéticienne, soins des mains, du corps et du visage, est à votre disposition au salon ou à domicile le lundi et le vendredi.

Toutes deux, nanties d'une expérience de plus de vingt ans, vous accueilleront avec sympathie et gentillesse.

Tél. Nathalie : 06.76.30.25.29.

Tél. Delphine : 06.70.96.79.54



Deux artistes du village.



L'espace exposition de la médiathèque a récemment accueilli les oeuvres de deux créateurs du village, Martine Boutan et Roger Belliardo.

Martine, qui a l'habitude d'accrocher ses oeuvres aux cimes de la région, a présenté vingt magnifiques tableaux réalisés à la spatule et rehaussés de vieux fers rouillés et de fibre de coco collés sur toile de lin, aux couleurs ocres de Roussillon.

Roger, quant à lui, a exposés ses superbes mini-fontaines faites minutieusement depuis 1997 dans son atelier de Sainte Croix.

Tout est fait à la main, avec de vieux «malons» de couvert (aussi appelés pare feuilles : ce sont des rectangles de terre cuite que l'on posait entre les tuiles et la charpente).

Un travail de grande patience pour ces deux artistes Pourciérains.

Les Aînés Ruraux en vadrouille.

Après une ballade en Catalogne et à Barcelone en automne (notre photo), la joyeuse bande des Aînés Ruraux, conduite par Marguerite Steck, a repris ses quartiers d'hiver. Tous les mercredis après midi une vingtaine d'adhérents se retrouvent pour des activités ludiques (jeux de société). Les gâteaux et les boissons ne sont jamais bien loin pour ces five o'clock où convivialité et bonne humeur sont de mise.

Cette année encore le planning des activités est riche. Rencontres avec les clubs voisins, les premiers et troisièmes jeudis du mois, retour en Espagne en Avril ou peut être en Croatie (la présidente choisira le plus avantageux pécuniairement). Pourquoi pas la Sardaigne en automne ?

Toutes les personnes sexagénaires ou non sont les bienvenues chez les Aînés Ruraux, au Foyer, sur la place. Bonne humeur et bonne chère garanties.



Les vœux 2014 à la salle des fêtes.

Après un bref rappel des réalisations effectuées au cours du mandat qui se termine dans quelques mois, Jean-Raymond NIOLA, maire de la commune, s'attardait un peu plus sur le reste à réaliser, avec notamment la crèche inter-communale, l'aire de traitement des produits phytosanitaires, le projet de restaurant scolaire, la sécurité des piétons et le déplacement des personnes à mobilité réduite.

Le premier magistrat insistait également sur la situation économique préoccupante au niveau national mais aussi local, avec notamment le projet de fermeture de L. Foundry à Rousset et le licenciement de 700 personnes. Une pétition peut être signée sur le site de la mairie de Pourcieux : www.pourcieux.fr

Des actions menées : la bataille contre la ligne TGV, la non-intégration dans la communauté d'agglomération de la Provence Verte, la lutte contre l'exploitation des gaz de schiste, l'intégration de Pourcieux dans le périmètre du futur parc naturel régional de la Ste Baume... Et à l'échelon local, la récente ouverture de deux nouveaux commerces : le point presse-tabac et le salon de coiffure-esthétique. Sans oublier le bureau de poste qui accueillera dès le mois de mars un facteur-guichetier.

Jean-Raymond NIOLA a précisé être de nouveau candidat aux élections municipales avec une grande partie des conseillers municipaux actuels. En précisant les nouvelles modalités du vote : la fin du panachage !

Non sans terminer par de chaleureux remerciements à tous ceux qui, en interne comme en externe, ont aidé au développement, à l'embellissement et à la qualité de vie du village. Et de souhaiter à tous des vœux de santé, de paix et de bonheur. Gabriel RINAUDO, président de l'inter-communalité, clôturait la séance, avant que le maire n'invite chacun à prendre le pot de l'amitié.



Un début d'année festif.

Comme chaque année le Comité Communal d'Action Sociale, a organisé un repas pour les seniors du village.

C'est un moment privilégié, de partage et de bonne humeur, qui permet de commencer l'année sous de bons auspices. Les soixante et dix convives ont d'autant plus apprécié ces agapes, que le service et les mets proposés, étaient une fois encore, d'une qualité irréprochable.

Cette manifestation était animée par le talentueux disc jockey, Marco, qui a su par ses chants et ses choix musicaux pertinents, charmer tous les participants.



2014

ÉLECTIONS MUNICIPALES

QUI VA-T-ON ÉLIRE LES DIMANCHES 23 ET 30 MARS 2014 ?

Dans toutes les communes vous allez élire vos conseillers municipaux pour 6 ans. Les conseillers municipaux gèrent les affaires de la commune et élisent le maire et les adjoints.

Si vous êtes dans une commune de 1 000 habitants et plus, vous allez également élire vos conseillers communautaires.

Les conseillers communautaires représentent votre commune au sein de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre auquel elle appartient, c'est-à-dire votre communauté de communes, communauté d'agglomération, syndicat d'agglomération nouvelle, communauté urbaine ou métropole. Les EPCI sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de projets communs de développement.

ÉLECTEURS : Ce qui va changer. COMMUNE DE 1 000 À 3 499 HABITANTS.

Le mode de scrutin change dans notre commune. Les conseillers municipaux ne sont plus élus au scrutin majoritaire comme lors des élections municipales de 2008 mais au scrutin de liste bloquée.

Contrairement aux précédentes élections municipales, vous ne pouvez plus ni ajouter de noms ni en retirer : le panachage n'est plus autorisé. Vous votez en faveur d'une liste que vous ne pouvez pas modifier. Si vous le faites, votre bulletin de vote sera nul.

Vous élirez également un ou plusieurs conseillers communautaires. Au moment du vote, vous aurez comme avant un seul bulletin de vote mais y figureront deux listes de candidats. Vous ne votez qu'une fois pour ces deux listes que vous ne pouvez séparer.

Le bulletin de vote comportera la liste des candidats à l'élection municipale et la liste des candidats à l'élection des conseillers communautaires. Les candidats au siège de conseiller communautaire sont obligatoirement issus de la liste des candidats au conseil municipal.

Lors des élections de mars 2014, vous devrez présenter une pièce d'identité pour pouvoir voter, quelle que soit la taille de votre commune, et non plus seulement dans les communes de 3 500 habitants et plus.

Nouveau :

- > Présentation d'une pièce d'identité pour voter.
- > Déclaration de candidature obligatoire.
- > Impossibilité de voter pour une personne non candidate.
- > Interdiction du panachage. Changement de mode de scrutin.

Joies et peines (depuis la parution du dernier bulletin).

Ils ont vu le jour :

Lou-Anne SOLA née le 23/06/2013. Maguelone MOLIERES née le 3/07/2013. Adriana VANOENACKER née le 8/07/2013. Vanessa DICK née le 25/07/2013. Manon ORTIZ MONTAGGIONI née le 26/08/2013. Léana TAUPIAC née le 23/09/2013. Elias SABEUR CHOUIREF né le 26/09/2013. Anaïs RABAH née le 25/10/2013. Corentin MARCOS né le 15/12/2013.

Ils se sont unis :

Roxane CAMARASA et Nicola FEDERICI le 19/07/2013. Julie PLUMEL et Nicolas RENAULT le 10/08/2013. Audrey VICARI et Benoit BERNARD le 10/08/2013. Prescillia GRAILLE et Sébastien GIACOMETTI le 17/08/2013. Marie-Line MERCADO et Fabienne JARDIN le 21/09/2013. Elodie RODRIGUES et David MAGNIN le 18/12/2013. Moulay BADANI et Jessica CORBIN le 18/01/2014.

Ils nous ont quittés :

Christian GARCIA décédé le 22/06/2013 / Nathalie LIONS épouse BARTHELEMY décédée le 4/07/2013 / Marcelle MAGNE épouse MALET décédée le 6/07/2013 / Rina MONTI épouse UDO décédée le 28/09/2013 / Claude LOPEZ décédé le 7/12/2013 .